

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Complément de formation (Partie I)</b>
<b>Section(s)</b>	- (1 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Line MARTROYE Olivier VEYS	24	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Complément de formation - Partie 1	24h	Line MARTROYE Olivier VEYS

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Complément de formation - Partie 1 : 24h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Complément de formation - Partie 1 : Français

Connaissances et compétences préalables
Néant

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
<b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique</li> <li>• S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates</li> </ul>

Acquis d'apprentissage spécifiques
Ouvrir les étudiants à la pratique d'une série de sports de façon à:
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser leur pratique professionnelle</li> <li>• Faire évoluer leurs capacités sportives</li> <li>• Leur faire vivre un apprentissage méthodologiquement encadré</li> <li>• Créer une dynamique de classe</li> <li>• Les rendre attentifs aux retombées de la pratiques de certains sports au niveau de l'individu et du groupe</li> </ul>

Contenu de l'AA Complément de formation - Partie 1

Une semaine de stage multisports sous la direction à la fois des titulaires d'éducation physique et de moniteurs ADEPS

Ce stage est **obligatoire** et fera l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'unité : « Complément de formation ». Toute absence d'un jour ou plus, doit impérativement être justifiée endéans les 48 heures, par un certificat médical remis au professeur responsable de la semaine de stage.

De plus, toute absence devra être récupérée. (Articles 138 du décret du 17 novembre 2013 mais aussi 9.1 de notre règlement des études qui précisent que : « *Par exception, les évaluations de certaines activités - les travaux pratiques, stages, rapports et travaux personnels - peuvent n'être organisées qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs* ».)

Le règlement précise, en outre, que l'étudiant doit prendre régulièrement connaissance des indications portées aux tableaux d'affichage, aux valves électroniques ainsi que sur leur adresse e-mail HEH (article 6).

### Méthodes d'enseignement

**Complément de formation - Partie 1** : approche interactive, activités pédagogiques extérieures

### Supports

**Complément de formation - Partie 1** :

### Évaluations et pondérations

<b>Évaluation</b>	Note d'UE = note de l'AA
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Complément de formation - Partie 1 : Français
<b>Méthode d'évaluation de l'AA Complément de formation - Partie 1</b> :	
Évaluation continue 100%	

Année académique : **2020 - 2021**